

a travaillé 56 couches de jour et de nuit. Dans ce temps, il a épuré 71 000 mètres cubes de liquide, qui ont produit 240 m³ de boue compacte, contenant 72 0/0 d'eau environ. On évalue en moyenne la valeur d'un quintal métrique de vase à 1,37 franc. Cette dernière peut être séchée jusqu'à ne plus contenir que 25 0/0 d'eau ; dans cet état, elle renferme 0,5 à 0,7 0/0 d'azote, 0,7 à 1 0/0 d'acide phosphorique, et 18 à 24 0/0 de carbonate de chaux provenant des agents de précipitation. Les frais moyens d'exploitation se sont élevés, par mètre cube :

| | |
|---|-------|
| 1° Pour les produits chimiques, à..... | 1, 25 |
| 2° Pour la marche de l'appareil, y compris le combustible, le graissage et les salaires, à..... | 0. 97 |

Total, francs2.22

A cela viennent s'ajouter les frais d'enlèvement régulier de la vase extraite, laquelle, vu son contenu en eau de 25 0/0 et en craie de 24 0/0, ne peut être employée comme engrais que dans des buts spéciaux ; il faut ajouter aussi les dépenses résultant de l'élimination de l'eau épurée, qui, eu égard à sa richesse en chaux, peut entraîner divers inconvénients.

Conformément aux résultats de l'essai, on ne doit pas hésiter, quoique le procédé Rœckner-Rothe ne réponde pas encore à toutes les exigences de l'hygiène, à le recommander de préférence aux autres, à cause de ses grands avantages.

La puissance de l'appareil Rœckner-Rothe dépend, en dehors de la grandeur du cylindre, de la nature des eaux à épurer et du degré de nettoyage demandé.

* L'expression m³ signifie *mètre cube* ; le mètre cube vaut 1 verge cube et un tiers ; *mg* signifie *milligramme* ou millième du gramme ; le gramme vaut 15 grains Troie. Le *franc* vaut 1 chelin ou 20 centins. Le *litre* vaut 1 chopine et 3 quarts.

Pour satisfaire à cette dernière condition, on peut faire marcher l'appareil pour un rendement plus ou moins considérable ; le réglage de l'écoulement de l'eau par le tuyau de sortie, est, dans ce cas, d'une importance capitale. (*Chronique industrielle.*)

* * *

Contrairement à l'opinion émise en Autriche par la Cour suprême d'hygiène de Vienne, qui a décidé que l'emploi de la saccharine dans la fabrication des produits d'alimentation n'est pas nuisible, le gouvernement portugais a interdit l'introduction, dans l'étendue du royaume et des îles adjacentes, de la saccharine, qui est considérée comme nuisible à la santé. Néanmoins ce produit pourra, par exception, être importé par petites quantités pour l'usage des pharmaciens, moyennant une autorisation spéciale qui devra être demandée à l'administration supérieure des douanes.

* * *

Le Pr A. Mayer, de Wageningue (Hollande), a constaté un empoisonnement par le pain de seigle. L'examen microscopique montra dans le pain une grande quantité de peluse d'une certaine ivraie (*Agrostemma L.*). Les symptômes furent : nausées, vomissement, diarrhée, vertiges et difficulté d'avaler.

* * *

Nous trouvons, dans la Revue internationale des falsifications, l'annonce que le Dr Van Hamel Roos a trouvé du café falsifié par du maïs, et du poivre par des matières sablonneuses.

Cet éminent savant propose, dans la même revue, la création de sociétés internationales pour la vente de produits alimentaires non falsifiés. Le public